

des cours de recyclage. Quelles que soient ses raisons, si un individu est assuré que l'État pourvoira à ses besoins, je suppose qu'il serait disposé à lui révéler sa situation financière.

Nous savons que nombreuses personnes bien rémunérées pratiquent dans une certaine mesure l'évasion fiscale. Nous savons tous qu'un Canadien célèbre du monde des sports a pu, à cause d'un détail technique, éviter le paiement d'environ \$200,000 à \$300,000 d'impôts. Nous savons aussi que certains de ceux qui reçoivent de faibles revenus trichent sur leurs impôts. Le gouvernement serait en mesure, s'il mettait bon ordre à cet état de choses, de payer davantage à ceux qui ont besoin d'aide.

Je me suis entretenu récemment avec un homme qui, après avoir travaillé pendant de longues années, est devenu infirme par suite d'un accident. Selon ses dires, le montant que lui alloue la Commission des accidents de travail serait insuffisant. Il se dit incapable de reprendre le travail. J'ai regardé son bras blessé et il semblait aussi bon que le mien. Le médecin ne sait pas s'il peut travailler. L'intéressé est le seul à le savoir. Il sait s'il triche. J'ai donné cet exemple pour montrer qu'il y a des gens au bas de l'échelle de revenus qui trichent sur l'impôt. Le gouvernement triche peut-être aussi, ayant créé un système qui encourage les contribuables à le faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Peters: Les députés poussent des exclamations mais quand il s'agit de travailler sur la base de...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Poursuivez?

M. l'Orateur suppléant: Y a-t-il consentement unanime pour que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je suis sensible à la courtoisie des députés et je vais m'efforcer d'être bref. Ce que je voudrais faire ressortir à l'intention du gouvernement, c'est qu'un tel programme n'est qu'un programme bouche-trou. Il présente des inconvénients du point de vue de l'assistance sociale. Le concept de l'universalité ne fournit pas une réponse à tout. Notre pays est assez riche pour pouvoir adopter un type d'assistance universel pour tous les Canadiens vivant au seuil ou en dessous du seuil de la pauvreté. Lorsqu'on parle de l'assistance sociale, dont il est question dans le Livre blanc, il faudrait la rattacher à celle qu'accordent les États-Unis, et qui est bien plus considérable. Nous devrions adopter une formule analogue dont tous seraient susceptibles de bénéficier. Nous aurions alors uniquement à exercer un contrôle sur le rapport des versements et à veiller à ce qu'ils restent supérieurs au montant que nous avons fixé pour le revenu garanti. Ainsi tous les Canadiens, jeunes et vieux, pourraient en bénéficier.

• (12.40 p.m.)

Après mûre réflexion, on sera peut-être étonné d'apprendre que les chiffres qu'on nous donne sont très exagérés, et qu'à la longue notre pays peut se permettre d'offrir à sa population un bien meilleur régime. Un pays

qui ne veut pas modifier son régime d'imposition du revenu, malgré les anomalies qu'on lui connaît, ne fait pas justice à la population, qui est obligée dans bien des cas de tricher, et je crois que le gouvernement sait bien que c'est ce qui va arriver.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, la nouvelle hausse des pensions prévue dans le bill C-202 sera vraisemblablement approuvée universellement par tous les députés qui siègent à la Chambre des communes, même s'ils diffèrent d'opinion quant à la façon dont il faudrait en arrêter les modalités. Cependant, je serais porté à croire que le gouvernement a décidé de changer sensiblement sa manière d'envisager le problème de la sécurité de la vieillesse. Ce bill s'éloigne rigoureusement du principe de l'universalité quand il bloque la pension de sécurité de la vieillesse à \$80 en attendant l'intervention d'un futur Parlement et qu'il supprime le relèvement automatique de 2 p. 100 des pensions indexées sur le coût de la vie, qui ne s'appliquera plus qu'au supplément du revenu garanti. D'autre part, dans son Livre blanc sur l'assurance-chômage, le gouvernement propose d'étendre son régime à un million de travailleurs qui y échappent actuellement comme les enseignants, les employés d'hôpitaux et tant d'autres, dont un bon nombre sont des travailleurs très spécialisés qui sont rarement, sinon jamais, en chômage si ce n'est lorsqu'ils choisissent eux-mêmes de l'être. Il est évident dans ce cas qu'obliger encore tous ces gens à verser des cotisations d'assurance-chômage accroîtra le nombre des cotisants de telle sorte que la caisse aura plus d'argent pour payer des prestations à ceux qui sont souvent en chômage. Grâce à cette universalité d'application, on en arrive à une sorte de revenu garanti et à un mécanisme de partage des richesses.

Je suis déconcerté de voir que le gouvernement a décidé de bloquer à \$80 le montant mensuel des pensions sans relèvement automatique de 2 p. 100 en fonction de l'augmentation de l'indice du coût de la vie, bien que les contribuables aient déjà dû, en raison de cette augmentation, acquitter un supplément de 4 p. 100 sur l'impôt sur le revenu et de 3 p. 100 sur la taxe de vente et l'impôt sur les sociétés. Autrement dit, nous avons maintenant affaire à une sorte d'assurance retraite qui ne serait pas nécessairement indexée sur les sommes payées par chaque contribuable. Chaque contribuable doit avoir le droit, ainsi que son conjoint et les personnes à sa charge, de toucher cet argent à l'âge de la retraite, quelle que soit sa situation financière. Il s'est acquis ce droit grâce aux impôts retenus sur son traitement et aux taxes prélevées sur tous les articles qu'il a achetés pendant sa vie active.

A mesure que l'inflation augmentera et que la richesse réelle s'accroîtra, on percevra de plus en plus d'argent du contribuable en raison de l'accroissement de son revenu, et du fait de l'augmentation constante du coût des produits, source de recettes supplémentaires sur la taxe de vente, il y aura davantage d'argent dans les coffres de l'État pour la sécurité de la vieillesse. Pourtant, le gouvernement compte plafonner la sécurité de la vieillesse à \$80 et rendre beaucoup moins précieuses les contributions du citoyen en impôt sur le revenu ou en taxe de vente. En ce qui concerne la sécurité de la vieillesse, le gouvernement a abandonné le principe de la rente sur lequel elle reposait auparavant et l'a remplacé par un versement forfaitaire qui contredit le principe de rente initial.